

Déclaration de politique communale 2024-2030

Sécurité et prévention dans nos quartiers

La sécurité est un pilier essentiel de notre politique pour garantir à chaque habitante et habitant d'Uccle un cadre de vie serein et protégé. La commune a déjà mis en place des mesures concrètes pour améliorer la sécurité dans tous les quartiers, en collaboration étroite avec les citoyens et les forces de l'ordre. Une des initiatives phares est la mise en place et l'expansion des Partenariats Locaux de Prévention (PLP), permettant une vigilance accrue et partagée entre les habitants et les services de police. Ces partenariats renforcent le lien entre la commune et ses résidents en encourageant la communication et en instaurant des mécanismes d'alerte efficaces.

Nous continuerons à le faire avec pour objectif que l'ensemble du territoire de la commune puisse bénéficier de la couverture d'un PLP et étendrons leur rôle à la lutte contre les incivilités en matière de propreté.

Aucun quartier ne doit se sentir délaissé. C'est pourquoi, dans la foulée de l'expérience positive d'une antenne de prévention dans le quartier du Melkriek, nous explorerons la création d'une autre antenne ou d'une antenne police-prévention LISA.

Pour une surveillance accrue des zones sensibles, un dispositif de vidéosurveillance sera étendu dans ces quartiers d'Uccle, avec de nouvelles caméras installées aux points stratégiques, sur la base d'un constat objectif de la pertinence de leur localisation. En parallèle, des patrouilles de police, notamment à pied et à vélo, viendront renforcer cette surveillance et établir une présence visible et proactive sur le terrain. Cette démarche vise à prévenir les délits tout en favorisant une relation de proximité entre la police et les citoyens.

La protection des personnes âgées, particulièrement vulnérables, sera également une priorité. Des programmes de sensibilisation et de prévention spécifiques continueront à être proposés pour les aider à éviter les arnaques et les vols, en collaboration avec les associations de seniors de la commune.

Nous maintiendrons à Uccle la présence d'une équipe pluridisciplinaire pour le contact et le suivi de publics fragilisés (notamment les personnes sans-abri).

Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour certains publics spécifiques sur la gestion contre le harcèlement ou l'agression dans l'espace public.

La formation des forces de police à la gestion des problèmes de voisinage, à l'assistance aux victimes, aux violences familiales et conjugales et aux actes discriminants sera poursuivie.

Concernant la lutte contre le vol de vélos, la commune utilisera des vélos-appâts équipés de balises GPS pour dissuader les vols et identifier les voleurs si nécessaire. En complément, l'enregistrement des vélos sera encouragé auprès des cyclistes, facilitant la récupération en cas de vol.

Des mesures seront prises concernant les formes agressives de mendicité, en particulier aux abords des distributeurs de billets. Une approche préventive et un accompagnement social de ces personnes en situation de précarité seront toujours prévus.

Nous intensifierons une politique de tolérance zéro pour les incivilités. Les comportements irrespectueux, comme les nuisances sonores, les dégradations de biens publics, les chantiers

qui ne respectent pas les horaires du RGP et les incivilités en tout genre feront l'objet de sanctions immédiates.

Les comportements inciviques et dangereux continueront à être sanctionnés quel que soit le mode de transport.

La compétence de la prévention est gérée par le Bourgmestre et donc associée aux compétences de police pour plus d'efficacité et de cohérence.

Le lien structurel et la cohérence des missions entre le service de Prévention et le service de l'Action et de la cohésion sociales seront renforcés. Les moyens humains notamment, seront garantis pour déployer la présence de terrain des Gardiens de la paix et des Éducateurs de rue. La formation de ces équipes à aborder et dialoguer avec tous les publics d'Uccle, dont les personnes en difficulté, sera renforcée.

Dans le cadre de la stratégie de prévention, la commune propose également des solutions de technoprévention. En fournissant des conseils personnalisés aux particuliers et aux commerçants, nous continuerons à sécuriser les domiciles et les commerces, avec notamment des recommandations pour l'installation de dispositifs de sécurité adaptés ainsi que des campagnes de sensibilisation. Les conseillers en technoprévention de la police et du service de prévention continueront à poser un diagnostic sur les points forts et faibles de l'habitation des Uccloises et Ucclois à leur demande.

Ces conseils seront aussi diffusés dans le cadre des PLP.

Nous sommes également conscients des risques liés à la cybercriminalité, un phénomène en constante augmentation. C'est pourquoi des campagnes de sensibilisation régulières seront organisées pour prévenir les fraudes en ligne et informer les habitants et habitantes des bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Ce travail sera intégré dans les formations dispensées dans les Espaces Publics Numériques (EPN).

Une gestion financière rigoureuse pour l'avenir

Uccle maintiendra sa volonté de présenter des comptes en boni, évitant toute dépense supérieure aux ressources disponibles. Cette discipline financière permet de constituer des réserves pour soutenir des investissements essentiels au bien-être des habitants et habitantes en maîtrisant la dette et en particulier la part de la charge de la dette dans le budget. L'évolution des dotations à la zone de police et au CPAS sera monitorée pour s'assurer que celles-ci soient soutenables sur le long terme.

Uccle mettra en œuvre une politique renforcée de contrôle des dépenses publiques et d'optimisation de la perception des recettes. Cela permettra de garantir une gestion encore plus efficiente des ressources tout en assurant la transparence dans l'utilisation de l'argent public.

La commune veillera à ce que la pression fiscale demeure juste et équilibrée en restant dans la moyenne des communes les moins taxées de la région bruxelloise, tout en favorisant le développement économique, préservant le pouvoir d'achat des Uccloises et Ucclois et en garantissant les moyens pour offrir des services et infrastructures publiques de qualité. Une fiscalité maîtrisée contribuera à renforcer la confiance des citoyens et à attirer de nouvelles initiatives économiques.

Pour certains projets communaux ambitieux, Uccle explorera les possibilités offertes par le financement participatif et les partenariats public-privé. Cette approche permettra aux citoyens de s'impliquer directement dans des projets locaux exemplaires et d'ampleur, tout en diversifiant les sources de financement.

Uccle poursuivra notamment le dialogue avec des banques éthiques et durables pour financer les emprunts nécessaires à ses investissements. La Commune étudiera ou poursuivra les placements dynamiques des avoirs de la commune, des ASBL communales et du CPAS auprès d'institutions bancaires notamment éthiques et durables.

Action et cohésion sociales : favoriser l'émancipation de toutes et tous

La lutte contre la précarité en accompagnant chacun et chacune, selon ses besoins, vers davantage d'autonomie, de recherche d'un emploi et d'accès aux aides sociales est une priorité. Le travail de lutte contre l'exclusion sociale et en faveur de l'émancipation se déroule sur de multiples terrains dont le logement, la culture, la citoyenneté... La Commune et le CPAS, en dialogue avec les associations et les usagers se feront le relais vers les autorités supérieures afin d'optimiser les services rendus.

Il conviendra de faciliter l'accès aux aides et services existants et de poursuivre les initiatives visant à mieux informer les Uccloises et Ucclois afin de lutter contre le non-recours aux droits. La stratégie d'accueil et d'accompagnement des plus démunis est axée sur le long terme en adoptant une approche globale de la personne (logement, santé, emploi, formation, socialisation...) et en préservant la période de mise à disposition d'une adresse de référence) pour le chômage ou les revenus d'intégration.

Les collaborations avec des associations spécialisées dans les maraudes ou les assuétudes seront renforcées. Un accueil digne et un soutien pratique des personnes sans abri ou sans chez soi sera poursuivi. De nouveaux projets « Housing First » pourraient être initiés.

L'ouverture des Maisons de quartier Homborch et 1180 au profit des comités de quartier et des habitantes et habitants sera renforcée. L'objectif sera d'ouvrir deux autres maisons de quartier (Vanderkindere et Dieweg) sous cette mandature. De nouvelles activités y seront proposées tout en veillant à y conserver les activités existantes.

Poursuivant leur mission d'être des espaces de rencontre et de partage des publics (notamment des générations), les Maisons de quartier constitueront des lieux d'impulsion de projets communaux. Elles accueilleront des projets ou collaborations avec des acteurs locaux.

Les Maisons de quartier pourront être mises à disposition pour des initiatives solidaires favorisant la vie du quartier ou la vie associative locale. La location à petit prix ou la mise à disposition aux habitants du quartier pour des événements conviviaux (anniversaires, par exemple) sera étudiée.

La recherche d'un lieu accessible constitue une préoccupation majeure des associations. Des locaux seront loués à un tarif accessible ou mis à disposition aux A.S.B.L. uccloises dans la mesure des disponibilités.

Le soutien aux écoles de devoirs est central dans l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire. Nous nous emploierons à faciliter les missions des écoles de devoirs actives à Uccle, reconnues par les pouvoirs publics ou pratiquant une politique de gratuité ou de tarifs réduits.

La mise à disposition de salles d'étude dans des lieux publics sera poursuivie et, dans la mesure du possible, amplifiée tel que cela se fait déjà au CCU.

Les moyens alloués à l'ASBL Le PAS et son action envers ses publics cibles seront renforcés. Les synergies entre Le PAS, le SUJ, les services communaux et les écoles de la commune seront poursuivies. Enfin, les projets communaux ou de l'asbl Le PAS en matière d'alphabétisation seront poursuivis et développés.

Uccle veillera à assurer au CPAS les moyens financiers et humains pour répondre aux demandes grandissantes d'aide sociale en veillant à appliquer des pratiques budgétaires vertueuses.

La mandature verra la concrétisation de la fusion des deux maisons de repos/de soins du CPAS au sein du Domaine du Neckersgat. Une réflexion sera menée par le CPAS avec la Commune sur la vision des services actuels et futurs rendus aux résidents et résidentes.

Les ménages sous la menace d'une expulsion seront plus étroitement accompagnés, compte tenu de leurs difficultés à comprendre la législation ou les documents juridiques, notamment pour les inciter à se présenter à l'audience de la Justice de paix qui les concerne.

Le CPAS poursuivra la mise en œuvre des mesures issues du Plan d'actions pour le Climat avec le soutien de la commune.

Des pistes de synergies entre la commune et le CPAS seront explorées, en s'inspirant d'exemples d'autres communes, sous l'angle prioritairement du service rendu mais aussi d'économie d'échelle. Un inventaire de ces pistes sera rapidement établi sous la conduite du Comité de concertation CPAS-Commune.

Uccle continuera à se montrer innovante en matière de soutien aux personnes en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle. Les permanences et le coaching personnalisés seront davantage visibilisés. Les filières d'emploi pertinentes pour le public ucclois et pour l'économie locale seront mieux identifiées. Dans ce cadre, une attention particulière vers des lieux ou filières de formation répondant aux besoins sociaux accrus et à la transition sera apportée.

La commune accompagnera des commerçants et PME d'Uccle dans le cadre du recrutement de collaborateurs.

Dès que cela est possible, nous proposerons aux gestionnaires de nouvelles infrastructures d'occupation de chercheurs et chercheuses d'emploi ou d'apprenants et apprenantes dans le cadre d'un processus de formation.

Uccle pérennisera son soutien aux initiatives comme les donneries, « "gratifieras »" (foires aux dons déjà organisées par les bibliothèques communales), « repair cafés », épiceries et cantines sociales, plateforme de mise en commun de bien, etc.).

En raison de leurs missions et de leur méthodologie de travail social communautaire, les PCS Homborch, Melkriek et Merlo jouent un rôle de premier plan dans leur quartier d'implantation. La Commune souhaite en demeurer un interlocuteur et partenaire, au travers de la poursuite ou de la genèse de projets communs, dans le respect de l'expertise réciproque.

Uccle soutiendra les initiatives locales, telle la plateforme citoyenne, qui veulent s'impliquer dans l'accueil et l'hébergement, favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance.

L'aide de la commune à l'A.S.B.L. « Open Free Go Uccle » sera poursuivie et évaluée et un dialogue sera mis en place avec les autres acteurs de l'aide alimentaire.

La Vélothèque sera pérennisée en portant une attention toute particulière au statut des bénévoles.

Climat : amplifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'urgence climatique rappelle chaque jour la nécessité d'intensifier nos actions visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La commune mettra en œuvre avec volontarisme le Plan Climat avec les habitantes et les habitants et les acteurs locaux dont le CPAS en réduisant les inégalités sociales.

Le Plan climat est un outil transversal. Chaque service de l'administration communale et chaque échevine et échevin est responsable, dans ses domaines d'action, de l'impact carbone de son travail et de ses projets. C'est pourquoi des actions du plan climat sont inscrites dans les différents chapitres de cette Déclaration de Politique Communale. Outre la formation et la sensibilisation de l'administration et des habitantes et habitants, pour garantir le portage du plan climat, une fresque climat sera organisée pour les élus locaux.

Le Plan Climat et ses volets 'administration' et 'territoire' a été établi dans un esprit de justice sociale, en collaboration avec le CPAS. Son suivi régulier et ses évaluations permettront de réorienter si besoin l'action communale.

Les moyens budgétaires et humains nécessaires seront prévus, en pérennisant la cellule climat au sein du service de l'environnement et en dégageant des moyens humains pour le guichet énergie (en étudiant l'intégration de la cellule du CPAS).

Un bilan carbone sera réalisé grâce et avec les outils développés par Bruxelles Environnement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des actions du plan.

La commune étudiera les modalités de création d'un réseau d'acteurs locaux dans le but de favoriser la transition en mettant en œuvre les actions du Plan Climat et de faire remonter auprès de la Commune les freins et difficultés à cette mise en œuvre.

L'éducation à Uccle : un modèle d'excellence et d'innovation

La commune d'Uccle, reconnue pour la diversité et la qualité de son système éducatif, continuera de répondre aux attentes variées des familles en offrant un large éventail de choix en termes de proximité, de types d'enseignement (public ou privé) et de spécialisations. En gérant des établissements performants et bienveillants, allant des écoles fondamentales aux académies artistiques francophones et néerlandophone, Uccle se positionne comme un pôle éducatif d'excellence et accessible.

Uccle maintiendra un haut niveau de qualité dans son enseignement, en renforçant les valeurs de citoyenneté et de démocratie au cœur des apprentissages.

Les écoles mettront l'accent sur la collaboration, l'entraide, et la responsabilité sociale pour former des citoyens engagés et conscients.

Face à la pénurie croissante d'enseignants et d'enseignantes, la commune développera des initiatives pour attirer et fidéliser des professionnels qualifiés. En offrant de meilleures conditions de travail et des opportunités de développement professionnel, Uccle s'assurera de disposer d'un personnel éducatif compétent et motivé.

La modernisation des installations scolaires sera une priorité. Les cours de récréation continueront à être végétalisés, des potagers pourront voir le jour, créant ainsi des espaces plus agréables et plus riches pédagogiquement pour les enfants, les façades et toitures seront également végétalisées lorsqu'elles s'y prêtent. Les écoles des autres réseaux seront incitées à faire de même.

L'enseignement de promotion sociale sera regroupé dans un bâtiment dédié, optimisant ainsi l'organisation et l'efficacité de cet important volet éducatif.

Uccle investira durablement dans le matériel informatique et numérique pour équiper les classes de technologies modernes.

Les enseignants bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour adopter ces technologies et maximiser leur impact en classe. Cela garantira une transition fluide vers des méthodes d'enseignement numériques et interactives.

Tous les enfants doivent pouvoir être reconnus dans leurs singularités. Les écoles uccloises s'ouvriront davantage aux enfants à besoins spécifiques, en adaptant leur offre et en formant les enseignants pour mieux accueillir et intégrer ces élèves.

L'évaluation sera porteuse de sens et mettra l'accent sur les pistes de solution pour progresser plutôt que sur l'échec. La commune mettra également en œuvre des programmes pour lutter contre le harcèlement scolaire, en promouvant le respect des différences et une culture de bienveillance dans chaque établissement, les cercles de parole seront encouragés à cet effet.

Uccle renforcera aussi ses actions en faveur du devoir de Mémoire, en sensibilisant les élèves aux valeurs de démocratie, de liberté, de citoyenneté et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

L'habitude de consacrer 15 minutes de lecture par jour en classe sera encouragée pour stimuler l'amour des livres et développer les compétences en lecture dès le plus jeune âge.

Le développement de zones calmes dans les écoles sera soutenu.

Mobilité : Accessibilité et sécurité pour toutes et tous

Nous promouvons une culture de coexistence respectueuse entre les différents usagers, dans la droite ligne du Plan Communal de Mobilité (PCM), en sensibilisant les automobilistes, cyclistes et piétons aux règles de courtoisie, pour améliorer la sécurité et la qualité de vie en milieu urbain.

Nous veillerons à préserver une offre de stationnement vélo-moto-auto adéquate en particulier dans les quartiers très denses et les quartiers commerçants, en privilégiant le stationnement hors voirie quand c'est possible et en développant des partenariats avec des acteurs publics et privés (parkings de grandes surfaces ou de bureaux, création de stationnement vélo sécurisé avec Parking.brussels).

L'offre de stationnement vélo (arceaux et boxes sécurisés) sera renforcée, en particulier à proximité des pôles d'attraction : zones commerciales, infrastructures sportives et culturelles, etc.

Nous continuerons notre lutte contre le stationnement incivique, notamment celui des véhicules partagés de micromobilité. Nous ne mettrons pas en place de dropzones sur les voiries communales tant que la stabilité juridique autour du nombre d'opérateurs autorisés à commercialiser leurs engins partagés ne sera pas entièrement garantie, que les opérateurs ne seront techniquement pas aptes de faire respecter les limitations physiques et numériques et que les débordements seront légion sur ces dropzones. De même, nous lutterons contre tout type de stationnement sauvage sur les espaces piétons.

Le recours à l'auto-partage continuera à être encouragé. L'extension de l'offre de véhicules partagés, en stations, sera poursuivie. Le déploiement des bornes de recharge électrique continuera afin de couvrir le plus finement et complètement l'ensemble du territoire et de répondre ainsi aux besoins.

Nous soutiendrons et accompagnerons les initiatives et projets visant à améliorer l'offre de transports en commun (desserte, régularité, confort, etc.), afin qu'elle puisse constituer une alternative efficace et agréable aux déplacements motorisés.

Nous nous montrerons attentifs à l'évolution du chantier de "métroisation" de l'axe Albert-Midi-Nord et à son impact sur l'offre de transport en commun depuis Uccle (en particulier la question des correspondances).

L'offre ferroviaire à Uccle est très précieuse. Elle sera promotionnée par la Commune.

Nous nous investirons pleinement dans les comités d'accompagnement chargés du déploiement du RER vélo et d'examiner les projets de transport en commun de haute performance qui pourraient être développés à destination d'Uccle.

Le Bois de la Cambre constituera également un point d'attention spécifique. La procédure entamée à l'encontre de la Ville de Bruxelles sera poursuivie. Nous continuerons néanmoins à privilégier le dialogue en vue d'une solution rapide.

Les projets de rue scolaire, à l'initiative des directions des écoles et parents d'élèves, qui offrent un cadre agréable et apaisé aux enfants, continueront à être soutenus après concertation des riverains, avis de la police et des services mobilité.

Enfin, le conseil consultatif des modes actifs sera relancé.

Pour un espace public mieux partagé et plus confortable au profit de toutes et tous

Il est essentiel que chaque usagère et chaque usager – piéton, cycliste, automobiliste ou utilisateur des transports en commun – puisse se déplacer en toute sécurité et dans de bonnes conditions. Afin de continuer à améliorer l'accessibilité, le confort et surtout le partage harmonieux de l'espace public, de nouveaux aménagements seront prévus. Ils participeront à une meilleure cohabitation entre les différents modes de transport.

L'espace public sera pensé de manière équilibrée et ce afin de répondre aux besoins de chaque usager.

Le Plan communal de mobilité (PCM) adopté en septembre 2023 constitue un précieux outil à cet égard.

Nous sommes chacune et chacun, à certains moments, piéton. Il sera veillé à ce que les trottoirs soient accessibles pour tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les familles avec poussettes et les seniors. Une attention particulière sera toujours portée aux zones fort fréquentées, telles que les quartiers commerçants et les abords d'école.

Des moyens conséquents seront dégagés afin d'accélérer leur réfection et de pouvoir traiter les trottoirs d'un beaucoup plus grand nombre de voiries chaque année. Le budget annuel dédié à leur rénovation sera ainsi doublé, sachant qu'il avait déjà été multiplié par deux au cours de la précédente mandature.

De nouveaux passages pour piétons seront créés tandis que la sécurisation des traversées de dizaines de carrefours existants sera poursuivie (création d'oreilles, bordures adaptées, lignes guide pour les aveugles, trottoirs traversants, passages pour piétons surélevés, etc.). Des feux notamment intelligents (qui passent au rouge en cas de dépassement de la vitesse autorisée) supplémentaires seront installés à proximité d'écoles.

En plus d'un revêtement antidérapant adapté installé lors des rénovations des trottoirs, les obstacles qui empêchent des cheminements clairs et sécurisés devront être supprimés.

Par ailleurs, nous renforcerons le contrôle de l'entretien des trottoirs par les riverains. Quand leur détérioration leur est imputable (par exemple suite au passage de véhicules), la remise en état sera imposée. Le cas échéant, une rénovation à leurs frais ou des sanctions pourront intervenir. Ces actions garantiront des trottoirs sécurisés et bien entretenus dans tous les quartiers. De même, nous procéderons à l'envoi systématique de mises en demeure aux propriétaires de haies débordantes. En dernier recours et sans réaction à la mise en demeure, la commune procèdera elle-même à la taille de la haie et facturera la prestation au propriétaire.

L'espace public sera davantage végétalisé et mieux éclairé.

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous aménagerons là où c'est possible de nouvelles pistes cyclables continues et sécurisées, séparées des voies de circulation automobile, et offrant un réseau de circulation cyclable confortable et sûr. Tel sera notamment le cas de Kamerdelle-Folie, Bosveldweg, Gazelle et Verrewinkel-Chênaie. Des bandes confort (pavés lisses) continueront à être systématiquement créées lors de réfections de tronçons pavés. Le projet de passage sous-voies cyclo-piéton à la gare de Calevoet sera concrétisé, en veillant à sa bonne articulation avec le futur RER vélo. Ce dernier nécessitera des aménagements le long des voies de chemin de fer et en voirie. Nous nous montrerons soutenant à cet égard.

L'accès, la signalétique et le confort des gares ucloises et de leurs abords doivent toutefois être améliorés. De nombreux projets sont en cours (Saint-Job, Stalle, Linkebeek, Calevoet, Moensberg...). Nous soutiendrons toutes ces évolutions positives pour les utilisateurs des transports en commun et collaborerons étroitement avec Infrabel et la SNCB à ce sujet. Le chantier d'aménagement d'un vaste parking à la gare de Linkebeek a récemment débuté. Il permettra notamment à celles et ceux qui souhaitent rejoindre le centre-ville en train d'y stationner leur véhicule.

La mise en site propre du tram chaussée de Neerstalle, où les travaux ont débuté récemment, améliorera la vitesse des lignes de trams 82 et 97.

Notre commune continue par ailleurs à soutenir et appuyer auprès de la Région un réaménagement complet du square des Héros. Ce pôle multimodal voit transiter des milliers

de personnes chaque jour. Les cheminements, les correspondances, les traversées méritent d'y être grandement améliorés.

La place Saint-Job sera réaménagée afin d'offrir un espace public de grande qualité, convivial, sécurisant pour les piétons. Ce projet sera nourri par les très nombreuses contributions de citoyens et commerçants issues du processus participatif mis en place ainsi que par le travail des bureaux d'études. Le maintien d'une offre de stationnement adéquate constitue un important point d'attention. Dès lors, concomitamment à l'embellissement de la place, l'extension du parking visant à compenser les pertes dans l'espace public le long du chemin de fer sera réalisée.

Le parvis Saint-Pierre constitue également une place emblématique de la commune dont elle est le cœur historique et tout à la fois contemporain.

Conformément au PCM, l'espace public doit y être rendu plus qualitatif et convivial et ce afin notamment d'offrir des cheminements plus vastes, confortables et agréables pour les piétons, afin de pouvoir y déployer par exemple des terrasses. Sa végétalisation doit y être accrue.

Il paraît nécessaire de poursuivre et d'affiner la réflexion en concertation avec toutes les parties prenantes. Ce processus fera l'objet d'un vaste dispositif de participation citoyenne, en plusieurs temps, et d'une étude approfondie visant notamment à déterminer les incidences exactes pour les riverains, le chaland et les visiteurs, afin d'aboutir à un projet tout à la fois équilibré et ambitieux, qui suscite une adhésion la plus large possible. Un comité de pilotage réunissant, entre autres, des représentants des comités de quartier concernés, des associations de commerçants mais aussi une représentation du conseil communal (y compris de l'opposition), sera institué.

Nous solliciterons la Région pour réaliser des aménagements nécessaires sur la chaussée de Waterloo de La Bascule au Fort-Jaco. Ces pôles commerciaux stratégiques méritent une attention particulière pour favoriser la circulation des résidents, visiteurs et clients. En collaboration avec la Région, nous mènerons des études pour des aménagements de qualité qui amélioreront la sécurité des piétons et des cyclistes, tout en préservant une offre de stationnement suffisante pour les clients et visiteurs.

Pour limiter les impacts des travaux publics sur la mobilité des habitants, nous renforcerons notre dispositif de communication. Avant chaque projet d'aménagement d'envergure, les citoyens seront informés des dates de début et de fin des travaux, ainsi que des changements temporaires dans la circulation. Nous transmettrons également ces informations aux plateformes de circulation telles que WAZE et Google. Cette information sera relayée sur les panneaux d'affichage et les plateformes numériques de la commune, permettant aux résidents de planifier au mieux leurs trajets en conséquence. Des visuels élaborés, clairs et complets, seront désormais exécutés pour chaque grand projet de réaménagement afin que l'information au public soit la plus utile et pertinente.

Logement : pour une offre de logements accessibles et de qualité

Le logement est une des conditions premières de la dignité humaine. Le droit à un logement décent est d'ailleurs reconnu par la Constitution. La moitié de la population bruxelloise est confrontée à la difficulté voire l'impossibilité de se trouver un toit à des conditions décentes. Uccle n'échappe pas à cette problématique. Notre commune, comme le reste de la Région bruxelloise, fait face à une crise du logement abordable et non pas à un manque de logements.

La commune veillera à répondre au mieux à la demande de logements abordables pour des publics fragilisés tout en soutenant les personnes « uni » propriétaires et en encourageant les familles à s'installer à Uccle.

L'articulation entre les acteurs publics en charge du logement à Uccle (commune, CPAS, BinHôme, AISU) sera optimisée. La gestion des logements sociaux communaux sera progressivement transférée à l'AISU. Par ailleurs, pour plus de facilité et de clarté, l'inscription sur les listes d'attente des différents acteurs de logements publics ucclais sera centralisée via un guichet unique logement.

Le déploiement du parc de logements de l'AISU (Agence Immobilière Sociale Uccloise) sera poursuivi en encourageant davantage de propriétaires privés à lui confier leurs biens. L'ambition est d'augmenter nettement son parc de logements au cours de la prochaine mandature, tout en veillant à ce que la grande majorité des nouveaux logements pris en gestion soient situés sur le territoire communal. Les missions de l'AISU pourront être étendues : promotion du logement intergénérationnel, housing first, etc.

La rénovation (en vue d'améliorer les performances énergétiques et, au-delà, d'y investir par exemple dans la pose de panneaux solaires, dans la récupération des eaux de pluie...) et le développement du parc de logements publics seront poursuivis. Des projets seront notamment étudiés et programmés rue de Stalle, rue des Fidèles et chaussée de Saint-Job. Des sites alternatifs, appartenant ou non à la Commune, devront être identifiés afin de préserver les espaces naturels que sont le bois de Calevoet ou les abords du Keyembempt.

L'acquisition de logements publics sera favorisée, quand cela est possible, via les charges d'urbanisme.

Les projets assurant la mixité de logements sociaux, logements moyens et privés, seront soutenus.

Les acquis de la collaboration avec la Région dans le cadre du Plan d'urgence logement (PUL) seront développés, notamment dans la lutte communale contre les logements vides et le vide locatif par la collaboration efficace des services logement et taxe, la gestion dynamique des bases de données du logement, un accompagnement adéquat dans les contacts entre les personnes en recherche de logement et les propriétaires. Il conviendra d'appliquer systématiquement des mesures mises en place dans le cadre du Plan d'urgence logement régional : activation des logements vides, outils de gestion publique, droit de préemption etc.

Une action sur les biens abandonnés ou inoccupés contribue à renforcer l'offre de logements et décourage certain(e)s propriétaires à négliger leur bien. Il sera ainsi veillé à améliorer la perception de la taxe sur les immeubles abandonnés, en ciblant les immeubles faisant l'objet de spéculation. Si un immeuble reste, malgré la taxe, abandonné pendant plus de deux ans, il conviendra d'envisager l'activation d'autres outils comme l'expropriation puis la rénovation (subvention régionale "rénovation urbaine" pour immeubles vides) tout en garantissant la sécurité et la quiétude des riverains afin que des squats ne s'y installent.

La Commune accueillera positivement la conclusion de conventions d'occupation précaire entre des propriétaires privés ou publics d'immeuble et des associations pour autant que ces occupations offrent des conditions de sécurité suffisantes aux occupants des lieux et qu'elles soient respectueuses du voisinage.

De nouveaux lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence prioritaire pour les familles et des lieux de logement de transit verront le jour, que ce soit dans les bâtiments de la Commune et du CPAS, via l'AIU ou via les logements inoccupés, avec un accompagnement social pour aider à la sortie vers le logement durable. Il s'agit de répondre temporairement aux besoins de parents (souvent des mères) confrontés à une séparation ou victimes de violence intrafamiliale, ou encore afin d'éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue.

La majorité souhaite continuer à soutenir les personnes qui occupent l'unique bien dont elles sont propriétaires et qui disposent de revenus faibles à modérés : la prime de compensation créée suite à l'augmentation du Précompte immobilier survenue en 2015 sera maintenue tout en examinant si le dispositif pourrait encore être amélioré.

La commune encouragera les projets de logement intergénérationnel, par exemple du type "kangourou" (cohabitation de personnes âgées et de jeunes qui s'entraident), de housing first – remise en logement durable de personnes sans-abris - (tel que celui mené rue Vanderkindere) et tout éventuel projet de Community land trust (CLT) dans le cadre d'un partenariat public/associatif.

Préserver, valoriser et rendre plus résilient le patrimoine naturel et le territoire d'Uccle

Uccle est un bassin de biodiversité à l'échelle régionale. La commune d'Uccle, riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, continuera à préserver ses parcs, espaces verts et arbres remarquables. Uccle améliorera l'efficacité de ses pratiques de gestion environnementale afin de protéger et de valoriser la biodiversité spécifique à ses sites emblématiques.

Le cimetière du Dieweg est un espace classé au patrimoine historique et naturel remarquable. Depuis de nombreuses années des études ont été réalisées pour examiner les interventions nécessaires pour une bonne conservation du site. Des travaux relatifs à la gestion des eaux et au pavage des avenues sont prévus en 2025 pour diminuer l'écoulement des eaux en surface et l'entretien de la végétation sera quant à elle professionnalisée.

Dans le cadre de la finalisation des études nécessaires à l'approbation du plan de gestion patrimoniale du site, il sera prévu à terme la réaffectation des tombes. Cette nouvelle vie du cimetière se fera en adéquation avec le classement du site. Par ailleurs, les contacts utiles seront pris en vue de la sécurisation et l'entretien de la crypte.

Dans la mise en œuvre du Plan climat, tout en réduisant les inégalités sociales, Uccle continuera à adapter son territoire aux phénomènes météorologiques intenses qui sont et seront de plus en plus fréquents et puissants.

Plusieurs bassins d'orage d'envergure ont été aménagés à Uccle, mais ne peuvent à eux seuls absorber toute l'eau d'une pluie intense. Une gestion durable des eaux pluviales sera pensée en amont de chaque projet de réaménagement. La Commune appliquera le principe de solidarité des vallées et de gestion intégrée des eaux pluviales. A cette fin, la coordination eau sera maintenue.

Les projets visant à reconstituer le maillage bleu et à sortir les eaux claires du réseau d'égouttage seront également poursuivis.

La lutte contre les inondations se mènera principalement dans les trois grandes vallées uccloises.

Quelques points demeurent sensibles dans la vallée du Geleytsbeek comme l'assainissement de la conduite d'eaux claires avenue de la Chênaie, la reconnexion aux sources historiques situées au parc Fond'Roy, l'acquisition de parcelles chaussée de Saint-Job, le réaménagement du tronçon Hellevelt-Rifflet, la temporisation des eaux pluviales du cimetière de Dieweg...

La commune soutiendra le travail de récréation du ruisseau dans la vallée de l'Ukkelbeek, depuis ses sources, jusqu'à sa future connexion au Geleytsbeek : une étude globale avenue De Fré (et alentours, comme les carrefours Statuaires-Groeselenberg-Houzeau et De Fré-Houzeau-Cavell), la mise à ciel ouvert de l'Ukkelbeek dans le parc de Wolvendael, le square des Héros, le site de la police fédérale, la traversée de la chaussée de Neerstalle... Uccle exercera le lobbying nécessaire auprès de la Région.

La commune mènera l'ambitieux projet de récréation du ruisseau 'Linkebeek', tout en gérant les eaux pluviales, entre la rue Courte de Linkebeek et le Keyenbempt. Le réaménagement de la chaussée de Drogenbos pourrait être envisagé pour y gérer les eaux de pluie. La phase 2 du réaménagement de l'ancien étang de pêche, après concertation des riveraines et riverains, sera lancée.

La commune encouragera les habitantes et habitants à poser un clapet anti-retour (pour éviter que les égouts surchargés en cas de grosse pluie débordent dans les caves).

La Commune poursuivra la mise en œuvre de la cartographie des îlots de fraîcheur urbains, en donnant la priorité aux quartiers à l'indice socio-économique plus faible et aux quartiers les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes tout en saisissant les opportunités qui se présentent :

- En créant des îlots de fraîcheurs verdurisés (ex. un cœur pour Vanderkindere, verdurisation des cours d'écoles (Homborch, Saint-Job,...))
- En développant encore plus le maillage vert, notamment en plantant des centaines d'arbres, des arbustes, des plantes vivaces et en distribuant des plantes grimpantes
- En testant ou soutenant l'émergence d'expériences innovatrices à Uccle (par exemple : les canopées de rue ou voiles d'ombrage, les rues jardins, les forêts mobiles, les matériaux à faibles capacité thermique, etc.)
- En poursuivant davantage les bonnes pratiques telles que l'augmentation de surfaces à l'albédo élevé (façades, toitures, sol), les toitures vertes, la végétalisation des façades, etc.
- En développant la gestion intégrée des eaux pluviales et en créant des points d'eau.

De façon plus générale, les aménagements de l'espace public seront pensés pour notamment atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain et intensifier le rafraîchissement de la ville.

Le Plan nature d'Uccle, qui fêtera ses 10 ans en 2026, sera actualisé pour en faire davantage un outil de préservation de la biodiversité, de lutte contre la pollution et contre les dérèglements climatiques.

Une trame étoilée, ou un maillage noir, qui relie entre elles les zones vertes en priorisant les zones Natura 2000 sera mise en place. Celle-ci favorisera les déplacements et la migration

des espèces nocturnes, par exemple en réduisant l'éclairage et sa durée, en l'orientant vers le bas et en utilisant des lampes de couleur moins agressives (teinte ambre-rouge).

Le patrimoine arboré et végétal communal sera mieux protégé et géré. Les arbres seront maintenus le plus longtemps possible en vie en privilégiant l'expertise communale et indépendante. En cas de (re)plantation, la diversification des espèces indigènes et-ou mellifères sera privilégiée. L'expertise communale et du référent arbres sera augmentée. L'attention des entreprises et concessionnaires sera attirée sur le respect des arbres et de leur réseau racinaire (chantiers publics, privés, impétrants...) et l'interdiction d'abattage en période de nidification sera rappelée et contrôlée. Le contrôle des replantations et toutes les demandes d'abattages traitées par le service vert sera poursuivi. Les infractions (abattages d'arbres illégaux) seront poursuivies avec sévérité.

Un entretien régulier et écologique des parterres et espaces verts sera assuré pour maintenir leur propreté, leur aspect esthétique et leur utilité publique. Les jardiniers et jardinières seront mieux formés à l'entretien des nouveaux types d'espaces (vergers, jardins de pluie...). L'entretien et le nettoyage régulier des berges des ruisseaux sous gestion communale seront poursuivis.

Une cartographie des catégories d'espaces verts sera réalisée. L'usage de plantes vivaces dans les plantations décoratives sera privilégié aux plantes annuelles. L'action "En mai tonte à l'arrêt" de la commune sera étendue à davantage de zones. Les surfaces fauchées tardivement seront augmentées. Les plantations seront entretenues en privilégiant la taille douce, le recours aux alternatives pour la lutte contre les maladies, le développement de la biodiversité, la pratique du compostage et l'utilisation du compost, l'usage du paillis, laisser les feuilles mortes en place là où elles ne gênent pas. Tant qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, la taille des haies et gros buissons en période de nidification sera limitée.

Un approvisionnement le plus durable et avec le moins de traces possible de pesticides pour les plantations communales sera privilégié. La production de plantes au sein de la pépinière communale sera amplifiée. Uccle envisagera la mise en place d'un système d'échange entre pépinières communales, en complémentarité d'autres opérateurs.

Dans l'optique d'un usage raisonné des eaux potables, Uccle développera un réseau de citernes utiles aux services communaux pour l'arrosage des plantations, le nettoyage, etc.

La nature sera davantage intégrée dans le tissu urbain grâce à un soutien accru aux initiatives locales (grimpeuses, bacs, carrés d'arbre, déminéralisation...). Les associations et écoles bénéficieront d'un accompagnement pour leurs projets de végétalisation. La commune intensifiera également la déminéralisation des espaces publics, favorisant ainsi la biodiversité et améliorant le cadre de vie des habitants.

Toute initiative citoyenne d'agriculture durable (incroyables comestibles, vignobles et potagers collectifs...) sera encouragée. La commune collaborera et soutiendra la Pépinière citoyenne.

La sensibilisation du public à la protection de la biodiversité (danger des pesticides, jardinages et entretiens, mares et zones humides) et à la gestion des espèces invasives sera accrue (signalétique, avec les associations environnementalistes, les écoles, guides pratiques, etc.). La commune sensibilisera également les citoyens à l'importance des arbres remarquables en mettant en œuvre des mesures spécifiques pour leur préservation, en collaboration avec les propriétaires privés par le biais de séances d'information, de supports de communication ou d'engagement volontaire à signer une charte de préservation.

Les citoyens seront sensibilisés à l'entretien des trottoirs, bandes végétalisées et carrés d'arbre se trouvant devant chez eux.

Uccle poursuivra l'aménagement et l'amélioration de ses espaces verts, en particulier ses principaux parcs communaux, pour qu'ils soient adaptés à toutes et tous, où l'on se sente bien et en sécurité. Des aménagements adaptés seront poursuivis pour assurer une accessibilité plus large aux espaces verts d'Uccle, en ayant une attention pour les PMR et les seniors. La Commune installera des bancs pour le repos des promeneurs. La police privilégiera les déplacements à pied et en vélo dans les parcs, sauf en cas d'intervention nécessitant l'usage d'un véhicule. Le nombre de potagers collectifs ou loués par la commune sera augmenté.

Une attention particulière sera apportée au parc de Wolvendael. La commune continuera à tout mettre en œuvre pour garantir son ouverture complète au public, en toute sécurité, le plus rapidement possible (pour le printemps 2025). Une demande de permis d'urbanisme sera introduite pour y refaire durablement les chemins, y gérer durablement les eaux et proposer un plan de plantation et de délimitation des zones de régénération naturelle. Les éléments de patrimoine comme le puits ou les sphinx seront restaurés.

Le parc Raspail, autre site classé et riche en biodiversité, sera restauré et rendu à nouveau accessible au public. Une réflexion sur l'espace vert de la place Vander Elst sera menée pour rendre son esthétique plus naturelle et plus accueillante.

Une réflexion sur la ludicité de l'espace public à l'occasion de réaménagement sera menée pour que chaque enfant ait près de chez lui des jeux. L'augmentation et l'amélioration du maillage jeux à Uccle sera poursuivie, en ayant une attention pour tous les âges, y compris les adolescents et pour les enfants et parents en situation de handicap. Des aires de jeux seront créées rue Wansart, rue de Linkebeek et dans le quartier du Merlo. L'ancien terrain de tennis parc Montjoie sera aménagé tenant compte des conclusions du processus participatif.

La signalisation des parcours de promenade sera améliorée. Des itinéraires clairement balisés, classés par niveau de difficulté, permettront aux habitants de profiter pleinement des richesses naturelles d'Uccle.

Les quartiers commerçants feront l'objet de projets spécifiques de verdurisation et d'embellissement. Uccle facilitera également la végétalisation des façades d'immeubles, transformant le paysage urbain en un environnement plus vert et plus agréable.

Pour mieux faire connaître son patrimoine naturel, Uccle organisera régulièrement des parcours découverte (balades, piques-niques, Rendez-vous au jardin...) et publiera une carte interactive des sentiers sur son site internet. Cela se fera en collaboration avec les associations. Ces initiatives renforceront la visibilité des espaces verts et encourageront leur fréquentation par les résidents et les visiteurs.

Le commerce de proximité à Uccle : un levier pour la qualité de vie et le dynamisme économique

Le commerce de proximité joue un rôle essentiel dans la vitalité économique d'Uccle et dans la qualité de vie de ses habitants. Pour soutenir et renforcer les quartiers commerçants, la commune poursuivra une politique proactive, axée sur l'amélioration de l'accessibilité, la promotion des enseignes locales et l'encouragement à la consommation de proximité.

Pour faciliter l'accès aux commerces, Uccle développera des parkings voitures et vélos (dont les vélos cargos) hors voirie à bas coût, là où cela sera possible, par exemple au parking Doyenné-Saint-Pierre (tandis qu'un parking riverains sera aménagé rue des Fidèles). Ces

espaces permettront de garantir une rotation suffisante des véhicules et une meilleure disponibilité des places pour les clients.

Les commerçants seront accompagnés dans la gestion du stationnement pour leur clientèle grâce à des dispositifs tels que des cartes cadeaux stationnement. La commune plaidera également auprès de la Région pour élargir la plage horaire des 30 minutes gratuites de stationnement, facilitant encore davantage les déplacements vers les zones commerçantes et maintiendra les opérations « 2 heures gratuites » pendant les périodes intenses comme les fêtes de fin d'année.

Pour maintenir la vitalité des quartiers commerçants, Uccle évaluera et le cas échéant adaptera les primes à l'ouverture pour inciter l'implantation de commerces locaux et durables dans les espaces vacants. Une campagne de promotion des quartiers commerçants uclois sera menée, combinée à un démarchage actif pour attirer des commerces de qualité.

Uccle continuera de soutenir des événements attractifs pour animer les quartiers commerçants, tels que les Mercredis gourmands, le Marché du Parvis, le Marché de la Place Saint-Job ou encore l'Apéro du Bourdon. Ces initiatives renforceront le dynamisme local et attireront davantage de visiteurs dans les zones commerçantes.

La commune maintiendra sa politique d'exemption de taxes pour les commerces. Uccle restera l'une des rares communes à ne pas imposer de taxe sur les activités économiques telles que les enseignes ou les terrasses, favorisant ainsi l'installation et la pérennité des entreprises locales.

Uccle poursuivra la transformation des primes communales en chèques commerces uclois, encourageant les habitants à consommer localement et à soutenir les commerces de proximité.

La commune aidera également les commerçants locaux à s'adapter aux nouvelles exigences du marché en les accompagnant dans la numérisation de leur activité, renforçant ainsi leur présence en ligne et leur compétitivité dans l'économie numérique.

Propreté et gestion des déchets : pour une commune propre et accueillante

La propreté est un enjeu central pour garantir un cadre de vie agréable, sain et respectueux de l'environnement à Uccle. Notre commune continuera à adopter une politique de tolérance zéro pour les incivilités liées à la propreté et ne cessera de mettre en place de nouvelles mesures concrètes pour encourager les bonnes pratiques (avec priorité à la prévention du déchet à la source, la réutilisation et la préparation au réemploi avant toute autre forme de valorisation) et sanctionner les comportements nuisibles.

Nous appliquerons une politique de tolérance zéro pour les incivilités en matière de propreté. Les comportements comme les dépôts sauvages, les déjections canines non ramassées et le non-respect des règles de tri des déchets feront systématiquement l'objet de sanctions dissuasives. Des amendes immédiates et significatives seront imposées aux contrevenants, avec des pénalités plus élevées en cas de récidive et ce jusqu'à 500 euros. Cette approche vise à rappeler l'importance de respecter les espaces publics et de préserver la qualité de vie de toutes les résidentes et tous les résidents.

Pour renforcer cette politique de propreté, nous organiserons régulièrement de nouvelles campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens des bonnes pratiques en matière de tri, de diminution et de gestion des déchets. Des campagnes de sensibilisation zéro déchet seront organisées. L'utilisation de poubelles en dur (sacs blanc et orange) sera encouragée pour éviter le déchirement des sacs par des animaux. Ces campagnes, menées en partenariat avec les écoles, les associations locales et les commerçants, contribueront à promouvoir une prise de conscience collective et à encourager la responsabilité individuelle. Des événements communautaires, comme des journées de nettoyage collectif, seront également organisés pour renforcer l'engagement citoyen.

L'installation de poubelles de tris (PMC et déchets résiduels) sera étendue en vue de leur généralisation dans les parcs communaux. Sur base d'une cartographie des lieux potentiels pour leur création et des initiatives citoyennes, l'installation de nouveaux composts collectifs à la demande de citoyens et citoyennes sera soutenue et encouragée. Un soutien sera toujours apporté aux composts collectifs existants et ceux-ci feront l'objet d'une évaluation régulière. L'effort de circularisation des matières végétales par les services communaux sera poursuivi. Des silos à feuilles seront installés dans certaines voiries pour faciliter leur ramassage et stockage par les habitantes et les habitants. Une attention particulière sera portée à l'esthétique pour ne pas dénaturer l'harmonie et l'aspect du quartier.

Dans une démarche proactive, nous déploierons un système de surveillance mobile avec des caméras dans les zones fréquemment touchées par les dépôts illégaux, permettant de détecter les infractions en temps réel et de sanctionner les contrevenants. Les agents de quartier seront mobilisés pour contribuer à l'identification des personnes peu respectueuses de notre espace public. Pour garantir la propreté autour des établissements Horeca, nous travaillerons avec les restaurateurs et gérants de cafés pour mettre en place des dispositifs adaptés aux abords de leur établissement, surtout dans les zones très fréquentées.

Nos équipes de nettoyage seront renforcées et des plages horaires seront spécifiquement réservées dans leur planning hebdomadaire afin de répondre rapidement aux urgences et aux besoins de propreté dans tous les quartiers. Pour réduire l'impact esthétique des bulles à verre et des containers, nous poursuivrons leur enfouissement là où le sous-sol le permet, tout en facilitant leur accès pour les résidents.

Nous proposerons de mettre en place un projet pilote de points de collecte payant des ordures ménagères en dehors des heures de passage de Bruxelles-Propreté avec un système de pesage et de reconnaissance d'identité.

L'administration communale amplifiera sa démarche zéro déchet, tel que prévu par le Plan Climat et par la motion zéro plastique dans l'administration, comme l'organisation d'événements communaux zéro déchet, la réduction et valorisation de ses déchets, des matériaux de voirie, du mobilier et des équipements en fin de vie ou non utilisés. Cette démarche sera également accentuée dans les crèches et les écoles communales.

Urbanisme et développement durable : un aménagement du territoire respectueux du patrimoine et de l'environnement

L'identité urbanistique d'Uccle se dessine avec soin, entre préservation de ses espaces verts et réponse aux besoins croissants en matière de logements accessibles et rénovation du bâti pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux. Cette vision repose sur une approche réfléchie et équilibrée du développement, visant à conjuguer harmonieusement progrès et respect de l'environnement.

Au cœur des priorités d'Uccle, la préservation de son environnement naturel s'inscrit comme une valeur essentielle. Ainsi, Uccle œuvrera à l'octroi d'une protection légale aux espaces naturels pour préserver la biodiversité, la perméabilité des sols et la fraîcheur. Les démarches seront entamées pour faire classer comme espaces verts non constructibles l'entièreté du plateau Avijl, du Keyenbempt et le bois de Calevoet.

La commune s'engage à favoriser un développement urbain qui protège et valorise ses espaces verts ainsi que son patrimoine architectural, véritables atouts pour ses habitants et habitantes et son cadre de vie. Les projets immobiliers doivent s'intégrer harmonieusement dans les quartiers, en donnant la priorité à la transformation de sites existants (en priorisant la rénovation de bâtiments existants, et en dernier recours, par de la démolition-reconstruction) afin de protéger les parcelles non bâties et limiter l'artificialisation des sols.

La coordination entre les services vert et de l'urbanisme des indicateurs de suivi (évolution des espaces de pleine terre, (im)perméabilisation des sols, nombre de logements, densité, abattages-replantations d'arbres et leurs motifs, etc.) sera poursuivie. Ce monitoring est en constante amélioration. Les résultats permettent d'évaluer plus finement l'évolution du territoire et si les objectifs politiques sont atteints. Ils seront annuellement communiqués.

La préservation des arbres, à travers les permis d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, reste une priorité en :

- Continuant au maximum à protéger et à maintenir les arbres dans le cadre d'instruction des permis d'urbanisme et dans les projets de la commune.
- Soumettant les abattages massifs à une expertise indépendante aux frais du demandeur.
- Compensant chaque abattage autorisé pour des raisons de sécurité par une replantation, avec un accompagnement (conseils d'espèces locales et adaptées, de pratiques favorables à la biodiversité, etc.).
- Poursuivant le contrôle systématique des replantations mis en place sous la mandature précédente.
- Poursuivant les abattages illégaux avec sévérité.

Les jardins en intérieur d'îlot sont une des grandes richesses de Bruxelles en général et d'Uccle en particulier ; ils remplissent un rôle écologique, paysager et social. C'est une richesse d'autant plus précieuse si le quartier est densément bâti et peu fourni en espaces verts publics. En intérieur d'îlot, aucune dérogation ne sera soutenue par la Commune sauf si celle-ci améliore significativement l'intégration du projet dans son environnement. La présence de l'automobile en intérieur d'îlot (bruit, pollution, lumière des phares) dans le cadre de nouveaux projets ne sera toujours pas autorisée.

La commune veillera à conserver son exemplarité et à rester pionnière dans la lutte contre les inondations en imposant aux demandeurs de certains permis d'urbanisme une application de la gestion intégrée des eaux pluviales sur la parcelle. En ce sens, elle envisagera en fonction des délais d'entrée en vigueur du Règlement régional « Good Living » (ancien RRU) une révision de son Règlement Communal d'Urbanisme relatif à la gestion des eaux (RCU eau) de manière à ce qu'il reste adapté aux réalités climatiques. La Commune continuera à s'appliquer de manière volontaire les principes de ce RCU dans les projets qu'elle met en œuvre.

Les services communaux poursuivront également leur effort pour optimiser le traitement des demandes de permis d'urbanisme et des renseignements urbanistiques. Une assistance personnalisée est mise en place pour accompagner les demandeurs dans leurs démarches, qu'elles soient communales ou régionales.

La commune d'Uccle continuera à privilégier une approche reposant sur une consultation large des acteurs concernés par les projets et un respect rigoureux de la réglementation. En collaboration avec l'Association des Comités de Quartiers Ucclois, un document d'orientation urbanistique a été élaboré. Il constituera un des éléments de réflexion lors de l'analyse des dossiers soumis à l'administration urbanistique.

Des règles strictes seront instaurées pour garantir une concertation efficace entre les acteurs publics et privés. Une attention particulière sera portée au suivi des chantiers. De nouvelles normes et obligations pour les détenteurs de permis seront intégrées dans les règlements existants. Les chantiers abandonnés ou perturbateurs, notamment dans les quartiers commerçants, qui sont passibles de sanctions et d'amendes, feront l'objet d'une attention accrue.

La commune veillera également à actualiser ses Plans Particuliers d'Aménagement du Sol (PPAS), en intégrant des normes modernes de confort, d'habitabilité, de respect patrimonial et naturel ainsi que de performance énergétique. Parallèlement, le respect de la réglementation sur les enseignes commerciales et le mobilier urbain (bancs, réverbères, poubelles) sera renforcé afin de préserver l'esthétique des quartiers.

L'équilibre entre préservation du cadre de vie des habitants actuels et accueil de nouveaux logements demeurera une priorité.

Une Culture vivante pour une commune ouverte à toutes et tous

La culture, source d'émerveillement et de réflexion, continuera à jouer un rôle central à Uccle. En favorisant l'ouverture d'esprit, le développement du sens critique et le dialogue entre les citoyens, elle renforcera la cohésion sociale et la citoyenneté. La commune s'engagera dans une politique culturelle dynamique et inclusive où la diversité des expressions artistiques et culturelles sera mise en avant.

Uccle valorisera les associations culturelles et les artistes locaux en leur offrant une visibilité accrue et en soutenant leurs initiatives. Des activités interculturelles et intergénérationnelles seront développées pour favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants, renforçant ainsi la cohésion sociale dans la commune.

La commune poursuivra également ses efforts pour pérenniser et développer l'offre de ses bibliothèques notamment grâce au déploiement de la médiathèque, de la ludothèque et des

espaces publics numériques. La bibliothèque néerlandophone sera maintenue au centre d'Uccle et le chantier de rénovation ou déménagement de la bibliothèque du centre sera lancé. Les activités des bibliothèques francophones et néerlandophone seront enrichies pour répondre aux besoins des usagers et usagères de tout âge.

Le Centre Culturel d'Uccle, pilier de la politique culturelle communale, continuera à proposer une programmation qualitative, variée et accessible à tous les publics. Les actions menées dans le cadre de la demande de reconnaissance comme centre culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles seront pérennisées. Avec l'arrivée prochaine du Théâtre Le Public, qui s'installera dans l'ancien bâtiment de la Justice de Paix, Uccle donnera un coup d'accélérateur à son offre culturelle. La complémentarité entre les programmations du Théâtre Le Public et du Centre Culturel créera des synergies uniques, enrichissant encore davantage la vie culturelle locale.

De son côté la Ferme Rose continuera de tisser des liens entre son passé rural et ses projets culturels plus actuels et plus nécessaires que jamais.

Uccle poursuivra son engagement à intégrer des œuvres d'art et des fresques dans ses espaces publics, collaborant notamment avec les artistes ucclois pour embellir la commune et afin que l'art et la réflexion qu'il suscite trouve leur place au sein même des quartiers.

Les lieux emblématiques à vocation culturelle, tels que la Ferme Rose et la Maison des Arts sur le parvis Saint-Pierre continueront à accueillir des événements artistiques, culturels et sociaux. Ces espaces resteront ouverts à la location pour des particuliers ou des associations qui pourront en bénéficier à des tarifs abordables.

La commune continuera à soutenir les initiatives culturelles privées, qu'elles soient temporaires ou pérennes ainsi que les opérateurs culturels non communaux tels que le centre communautaire Het Huys, la Roseraie et le musée Van Buuren

Uccle maintiendra une programmation d'activités culturelles annuelles ou bisannuelles de qualité telles que le Parcours d'artistes, la Fête de la musique, les Rendez-vous au jardin...

La commune lancera un appel à projets pour permettre l'installation d'un cinéma de quartier comme Uccle en comptait auparavant.

Santé et bien-être à Uccle : un engagement renforcé pour une meilleure qualité de vie

La commune d'Uccle, marquée par les défis de la pandémie de Covid-19, a renforcé son rôle dans la politique de santé, devenant un acteur clé pour améliorer le bien-être et la santé globale de ses citoyens. À travers des initiatives innovantes, Uccle mettra en place des actions concrètes pour répondre aux besoins de tous, tout en développant des outils de prévention et d'information adaptés.

La commune poursuivra le travail de sa plateforme santé, réunissant les acteurs de santé de première ligne œuvrant sur le territoire. Ce cadre de concertation favorisera une approche collaborative pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

Un guide « Santé Uccle » sera distribué aux habitants, rassemblant toutes les informations sur les soins de première ligne, les actions de prévention et les services disponibles, assurant ainsi une information transparente et accessible.

Uccle intensifiera ses campagnes de prévention, notamment pour la vaccination contre la grippe et d'autres actions de promotion de la santé. Ces initiatives viseront à sensibiliser les habitants et habitantes de tout âge à l'importance d'adopter des comportements préventifs.

Des conférences thématiques seront organisées pour renforcer l'impact des campagnes, en fournissant des informations claires et pratiques sur des sujets de santé spécifiques. La commune informera également les personnes âgées ou en perte d'autonomie sur l'utilisation de la plateforme « Masanté », facilitant leur accès aux informations médicales.

En collaboration avec les médecins généralistes, les services de psychiatrie et les psychologues, Uccle développera des sessions d'information et des stratégies accessibles pour protéger la santé mentale des citoyens. Ces initiatives viseront à briser les tabous entourant la santé mentale et à offrir un soutien concret aux personnes en difficulté.

De même, nous veillerons à garantir un environnement propice au maintien et à l'installation de médecins généralistes dans notre commune.

La commune encouragera la pratique sportive comme outil de prévention des maladies et de promotion du bien-être physique et mental. Les infrastructures sportives et les parcs d'Uccle continueront à accueillir des activités adaptées à tous les publics, comme la marche nordique, pour inciter les habitants à adopter un mode de vie actif et sain.

La qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur est essentielle à un environnement sain et à une bonne santé, surtout pour les populations les plus à risque comme les enfants ou les personnes âgées. La Commune soutiendra les actions citoyennes visant à mesurer la qualité de l'air et communiquer sur leurs résultats et sensibilisera les parents et les élèves sur l'influence positive sur la qualité de l'air de venir à l'école à pied, à vélo ou en transport en commun.

Uccle sensibilisera les habitantes et les habitants à la pollution intérieure due aux produits d'entretien et cosmétiques (en proposant notamment des ateliers de fabrication) et au meubles en contreplaqué. La Commune intensifiera l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple pour le nettoyage et les peintures, en particulier pour les bâtiments communaux, les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soin du CPAS. Enfin, des zones sans fumeurs seront testées dans nos parcs (élargir l'interdiction actuelle dans les aires de jeux) et-ou lors de certains événements dans l'espace public.

L'éclairage est nécessaire pour sécuriser nos espaces. Néanmoins, trop de lumière artificielle est extrêmement dommageable pour notre environnement (perturbant la faune et flore) et notre sommeil (système endocrinien). La commune sensibilisera à l'impact d'un éclairage abusif et continuera à participer à la Nuit de l'Obscurité. La réduction des sources de pollution lumineuse comme les éclairages publics trop puissants ou qui ne sont pas dirigés vers le bas, les vitrines éclairées la nuit et les publicités lumineuses sera poursuivie.

Le bruit représente la deuxième plus grande menace environnementale pour la santé en Europe selon l'OMS. Uccle sera proactive vis-à-vis de la STIB à propos des impacts sonores et vibratoires des infrastructures bus et tram. Nous veillerons à mieux faire connaître l'action des agents de quartier, équipés de sonomètres, pour lutter contre le bruit et les vibrations. La Commune diffusera auprès des Ucclois et des Uccloises les informations relatives aux horaires et jours de bruit non autorisés et recourra davantage à l'aide de la police et des agents de quartier en cas de problème de bruit.

Un avenir prometteur pour la petite enfance et les familles à Uccle

Uccle poursuivra son engagement envers la petite enfance et les familles, reconnaissant l'importance des premières années dans le développement des enfants et leur socialisation. Forte d'une politique proactive, la commune continuera d'offrir un des meilleurs ratios de places en crèche de la Région bruxelloise, se positionnant comme un modèle d'excellence.

Par ailleurs, les crèches accueilleront les enfants dès 16 semaines, au lieu de 18 semaines actuellement.

Uccle garantira un environnement de travail de qualité pour ses professionnels de la petite enfance, veillant à leur bien-être. La communication avec les familles sera renforcée grâce notamment à la poursuite de la digitalisation, facilitant les échanges entre le personnel des crèches et les parents.

L'alimentation des enfants continuera de suivre des standards élevés, privilégiant les produits bio, de saison, frais, locaux, équitables via le programme GoodFood. La commune incitera également d'autres structures, publiques ou privées, à adopter ces pratiques. Dans une démarche écoresponsable, les crèches viseront progressivement l'obtention du label « Eco-crèches », avec, entre autres, l'introduction de langes réutilisables, en concertation avec le personnel.

Uccle renforcera ses partenariats public/privé pour développer des structures adaptées aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Ces initiatives incluront des programmes de dépistage précoce et un soutien accru aux familles concernées. Un plan inclusion sera mis en œuvre pour favoriser l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil et aux stages extrascolaires.

Uccle promouvra l'égalité entre toutes les formes de familles, qu'elles soient monoparentales, homoparentales ou recomposées. Les familles monoparentales bénéficieront d'une aide particulière pour accéder aux crèches, facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Pour mieux accueillir les enfants des familles en difficulté financière, la tarification de stages, de l'accueil extrascolaire, des plaines de jeux pendant les congés scolaires, des garderies communales pourra être adaptée.

Uccle encouragera le bilinguisme dès le plus jeune âge, en partenariat avec la communauté néerlandophone. Cette démarche inclura une coordination accrue avec les établissements et opérateurs culturels néerlandophones via un Bredeschoolcoördinator, ainsi qu'une amélioration de l'offre de stages néerlandophones pendant les vacances scolaires.

Pour faciliter la transition entre la crèche et l'école maternelle, Uccle continuera à inciter les inscriptions dès 2,5-3 ans. Des sessions de familiarisation seront organisées, permettant une collaboration étroite entre les puéricultrices et les enseignants. Ces initiatives favoriseront une intégration harmonieuse des enfants dans leur nouvel environnement.

La commune développera des programmes extrascolaires spécifiquement adaptés aux enfants de moins de 3 ans. Ces activités, coordonnées avec le parascolaire, incluront la création d'un espace dédié, baptisé « parapetit ».

Par ailleurs, Uccle lancera des campagnes pour promouvoir la lecture dès le plus jeune âge, notamment au sein de ses bibliothèques.

Mesures en faveur des personnes en situation de handicap

La Commune mettra en place plusieurs mesures en faveur des personnes en situation de handicap. Un dialogue constructif sera poursuivi avec le Conseil Consultatif des Personnes en Situation de Handicap afin de prendre en compte ses avis et de les concrétiser.

Un travail sera également mené avec l'administration pour conserver le label HandiCity.

La Commune conseillera les commerçants pour rendre leurs magasins plus accessibles au personne en situation de handicap et mettra en place une to-do-list à leur disposition.

L'accessibilité des sites internet communaux sera continuellement améliorée, notamment en proposant une version « facile à lire et à comprendre », incluant des adaptations pour les malvoyants, malentendants et les personnes à déficience mentale.

La commune encourage également la mise en place de structures inclusives pour les jeunes enfants porteurs de handicap. Le dépistage précoce de divers types de handicap, tels que l'autisme et la surdité, sera organisé au sein des écoles et des crèches.

La promotion du handisport sera facilitée afin d'en améliorer l'accès. Enfin, la commune poursuivra et développera des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes en situation de handicap au niveau des différentes compétences.

Egalité des chances et des genres : ensemble, pour une commune inclusive

Qui qu'on soit, quelle que soit l'identité de chacune et chacun, l'égalité des chances et la non-discrimination devraient être la norme. Or, la réalité en est loin. La commune mènera une politique d'inclusion et de lutte contre les discriminations en reconnaissant que ces dernières traversent tous les milieux sociaux. L'action en la matière s'est professionnalisée lors de la mandature précédente notamment par une politique à 360°, en particulier la coordination du plan diversité, du genderbudgeting et du gendermainstreaming.

La majorité veillera au respect de la législation anti-discrimination portant sur 19 critères protégés.

Une analyse sur les discriminations à Uccle sera réalisée.

La Commune organisera et soutiendra des campagnes de sensibilisation et de prévention des discriminations. Ces campagnes seront organisées de façon privilégiée dans l'espace public pour élargir le nombre de personnes touchées.

Le travail avec les collectifs, les associations et les acteurs de terrain, experts en la matière, restera privilégié. L'association et le soutien à des projets développés par des personnes directement concernées par les discriminations, les mieux placées pour parler de leur vécu, continueront à être soutenus à travers des partenariats, mises à disposition de salles et-ou des subsides.

Le Conseil consultatif pour l'égalité des genres sera relancé.

Un dialogue sera entamé avec le Centre culturel d'Uccle pour faire résonner ces journées de sensibilisation avec l'agenda culturel.

La sensibilisation dès le plus jeune âge et d'un public non initié reste une priorité, notamment en poursuivant les collaborations avec les écoles (communales ou non) et en assurant des présences à l'occasion d'évènements communaux. Les outils didactiques de la Commune et de son Conseil consultatif (sports & stéréotypes, femmes et chiffres, brochures sur les masculinités, gourdes de sensibilisation aux personnes lgbtqi+, le diagramme des violences dans le couple...) seront mobilisés et évalués. Selon les thématiques et actualités, d'autres outils pourraient être créés.

Plusieurs services communaux pilotes réalisent annuellement le budget sensible au genre depuis 2020 avec le soutien de l'égalité des genres et de la recette. Cette pratique, qui fait l'objet d'une évaluation continue, intègre une approche de genre dans les processus organisationnels et les dépenses de la Commune afin de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

La féminisation des noms de rue sera poursuivie. Tout éventuel espace public privilégiera un nom d'une femme ayant marqué l'histoire locale. Une réflexion similaire au changement de nom de la rue Edmond Picard pourrait être menée pour d'autres rues, en étroite concertation avec les habitants et habitantes.

Un ménage sur 7 est une famille monoparentale à Uccle (dont 86% sont des femmes). Il est ainsi prévu de maintenir les permanences juridiques et psychologiques gratuites, soutenir des projets innovants de logement, organiser dans les maisons de quartier des activités à destination des parents solos et mieux informer et aider à introduire un dossier auprès du SECAL.

Sport : encourager la pratique sportive par une offre diversifiée et accessible

Le sport et, au sens le plus large, la pratique quotidienne d'une activité physique suffisante, est bien davantage qu'un élément fondamental en matière de promotion de la santé. C'est aussi un vecteur essentiel de lien social, une école de vie où se confronter à la diversité et où forger l'esprit d'équipe.

La commune se doit de promouvoir le sport et de le rendre accessible à toutes et tous selon ses possibilités et à tous les âges, en portant une attention toute particulière à une mise à disposition suffisante des infrastructures sportives au bénéfice d'équipes féminines.

Nous renforcerons le rôle de facilitateur de la commune entre les clubs sportifs et les établissements scolaires situés à Uccle pour que ces derniers mettent leurs salles de sport à disposition en dehors des heures de cours afin, aussi, que les écoles utilisent davantage les terrains et les infrastructures des clubs en journée.

Notre commune dispose de nombreuses infrastructures sportives : salles de sport, complexes sportifs comprenant des terrains de football extérieurs, aires de sport en libre accès, etc. Il s'agit de précieux outils permettant d'y pratiquer des disciplines très variées. Leur entretien et rénovation seront poursuivis. La rénovation complète de la salle Stroobant débutera cette année. Après des travaux de rafraîchissement du logement, le Centre Derrider disposera d'un nouveau concierge. Cela permettra d'assurer une meilleure gestion et un contrôle social du site.

Un Belgian red court / terrain de mini football sera installé sur la Plaine de la Gazelle. Un skatepark verra le jour rue Egide Van Ophem. Des engins complémentaires de fitness et de streetworkout seront installés à plusieurs endroits, notamment pour étoffer le site du Merlo. De manière plus générale, une attention toute particulière sera apportée à l'entretien des infrastructures en plein air et libre d'accès qui permettent la pratique d'un sport sans devoir s'acquitter d'une cotisation.

Compte tenu de l'évolution du nombre d'habitants et de nouveaux logements au Bourdon, la création d'une nouvelle salle de sport dans ce quartier sera étudiée.

Les 10 kilomètres d'Uccle, qui ont encore réuni près de 4000 coureuses et coureurs en 2024, continueront à être organisés annuellement.

Au cours de la prochaine mandature, notre Commune mettra en place des « mérites sportifs ucclois », l'occasion de mettre à l'honneur certaines sportives et certains sportifs, certains clubs ou encore des bénévoles actifs en leur sein.

Notre commune - par le biais de la Régie communale - continuera à s'investir pleinement, aux côtés des partenaires que sont notamment la Fédération belge de hockey, Beliris et la Région, afin que le projet de stade national de hockey puisse voir le jour sur le plateau du Zwartebeek. Nous plaiderons auprès de la Région et du Fédéral afin que les moyens budgétaires complémentaires requis puissent être dégagés afin de concrétiser ce projet d'envergure dans la capitale du hockey.

Certains travaux de rénovation seront entamés à la Piscine Longchamp. Son accès sera maintenu à un prix abordable. L'extension des heures d'ouverture au dimanche après-midi, durant les périodes de congés scolaires, sera étudiée.

Les discussions avec la Régie des bâtiments portant sur la création d'une piscine naturelle sur le site de l'Institut Pasteur seront poursuivies. L'impact sur l'environnement proche sera finement étudié. Un plan financier du projet qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un partenariat public-privé sera établi avec un point d'attention sur l'accessibilité des tarifs.

Enfin, le soutien (subsidiation, prêt de matériel, mise à disposition de locaux...) aux nombreux clubs sportifs qui participent à la dynamisation de notre commune sera renforcé, en l'orientant prioritairement vers les clubs qui comptent un grand nombre de jeunes parmi leurs membres, qui privilégient la qualité de la formation, qui favorisent la cohésion sociale et la mixité, qui proposent des activités à l'attention des personnes porteuses d'un handicap, qui adoptent des mesures en faveur d'une alimentation saine de ses membres...

Les seniors à Uccle : une qualité de vie améliorée et une intégration renforcée

La commune s'engagera résolument à améliorer la qualité de vie de ses seniors tout en favorisant leur pleine intégration dans la vie de la commune. Par des initiatives ciblées et innovantes, la commune cherchera à répondre aux besoins spécifiques des aînés et à encourager leur participation active à la vie sociale.

L'accueil des aînés sera un point d'attention, en continuant à leur garantir un accès aisé aux services et à l'information des services communaux, du CPAS et de la Police, par les canaux traditionnels du guichet physique et du téléphone.

Uccle poursuivra le développement de projets et de formes alternatives de logements, par exemple le logement intergénérationnel, favorisant le partage de certains logements, le vivre-ensemble entre les générations et renforçant les liens sociaux.

Pour améliorer le confort des déplacements des seniors, la commune augmentera le nombre de bancs publics adaptés à leurs besoins dans les espaces verts, les zones commerciales et à proximité des maisons de repos et des résidences services, offrant ainsi des points de repos facilement accessibles tout en gardant à l'esprit que ces espaces ne deviennent pas à terme des sources de nuisances pour les riverains.

La commune renforcera les services d'aide à domicile, via son CPAS, notamment l'aide familiale, l'aide-ménagère et les soins coordonnés, pour favoriser le maintien à domicile des seniors dans les meilleures conditions possibles.

Uccle continuera également de soutenir les associations actives auprès des seniors.

L'ASBL Generation +, offrant une gamme variée d'activités adaptées aux seniors, développera encore davantage son offre. Ce travail s'effectuera en veillant à l'accessibilité des tarifs et à l'accueil de toutes les catégories de seniors à Uccle. Le dialogue avec les aînés sera maintenu et renforcé via le Conseil Consultatif des Aînés (CCUA), permettant de prendre en compte leurs besoins et suggestions dans la prise de décision communale.

Uccle mettra en place des programmes de tutorat pour favoriser les échanges intergénérationnels. Ces sessions permettront à des jeunes diplômés de partager leurs connaissances technologiques avec des seniors, tandis que les aînés pourront transmettre leur expérience professionnelle.

Des activités sportives adaptées, encadrées par des coachs, seront organisées dans les parcs pour permettre aux seniors de rester actifs, quelle que soit leur condition physique. Les Maisons de quartier continueront d'offrir un espace chaleureux pour des rencontres et des activités sociales, renforçant ainsi la convivialité.

La commune continuera à favoriser l'engagement culturel des seniors en créant des groupes de discussion autour des livres dans les bibliothèques. Ces initiatives stimuleront l'échange d'idées et renforceront le lien avec la culture locale.

Un engagement renforcé pour la jeunesse à Uccle

La commune, consciente des besoins en constante évolution de sa jeunesse, s'engagera dans une série d'initiatives ambitieuses pour mieux soutenir et mobiliser les jeunes. À travers des actions concrètes et une écoute attentive, Uccle visera à offrir un environnement stimulant, sécurisé et propice à l'épanouissement de ses jeunes citoyens. Pour permettre un dialogue et une réelle prise en compte des préoccupations des jeunes ucclois, un Conseil consultatif de la jeunesse sera mis en place.

Le Festival Uckel'Air, organisé dans le parc du Wolvendael, sera pérennisé pour offrir chaque année un moment festif et culturel.

Les Maisons de Quartier seront ouvertes aux jeunes, devenant des espaces de rencontre intergénérationnels dans chaque quartier et pouvant être utilisés comme lieux d'étude pendant les périodes d'examen.

Les mouvements de jeunesse participent à la dynamisation de la commune et au bien-être des jeunes dès le plus jeune âge. Ceux-ci continueront à être soutenus à travers des financements pour certaines actions et événements spécifiques, l'aide logistique pour les grands camps d'été (transport de matériel), des prêts de matériel (tables, chaises, tentes, véhicules).

Pour mieux informer les jeunes, Uccle intensifiera l'utilisation des panneaux d'affichage électronique pour afficher les événements et initiatives à leur intention. La commune développera sa présence sur les réseaux sociaux. Une collaboration avec les écoles permettra de publier régulièrement des informations sur les valves scolaires, en complément de la création de comptes dédiés sur les réseaux sociaux, assurant une communication moderne, directe et efficace.

Uccle mettra en œuvre des programmes éducatifs pour sensibiliser les jeunes aux dangers du cyberharcèlement et promouvoir une utilisation sécurisée d'Internet. La commune intensifiera ses efforts de lutte, de sensibilisation et de prévention contre le harcèlement sous toutes ses formes. Chaque jeune bénéficiera d'un environnement scolaire et social sûr et respectueux grâce à des initiatives renforcées dans les écoles et les espaces publics.

Pour assurer la sécurité des jeunes, la commune évaluera l'éclairage public et la présence des éducateurs de rue, des acteurs sociaux, de la police... autour des lieux fréquentés par eux, notamment près des stations de transport en commun, aux horaires de sortie des écoles. Les élèves continueront de bénéficier d'initiations aux soins d'urgence et à la sécurité routière. Des rencontres police-jeunes seront régulièrement organisées pour créer un climat de confiance mutuelle.

Une commune sensible à la condition animale

Notre société est de plus en plus sensible aux animaux, à leur protection et respect.

La commune aidera les Ucclois et les Uccloises à assurer le bien-être des animaux. Par exemple, en informant les habitants des besoins et comportements sains des animaux de compagnie... avec une attention particulière aux dérives génétiques contraires au bien-être animal.

La commune et la zone de police collaboreront avec un service de garde ou vétérinaire pour soigner les animaux blessés ou malades. Sur base de l'expérience positive à Ixelles, l'usage de graines contraceptives aux pigeons afin de réguler sans cruauté leur population sera étudié.

Des animations sur la protection des animaux et la visite de refuges ou sanctuaires seront proposées aux écoles. Les feux d'artifices tirés depuis des propriétés privées restent interdits et seront contrôlés. Nous continuerons à sensibiliser aux dangers des bruits des pétards et feux d'artifices. Le soutien aux refuges sera intensifié.

A l'extérieur du Centre administratif, un espace d'attente adapté aux chiens accompagnant les visiteurs et visiteuses lors de leurs démarches administratives sera aménagé.

La distribution des zones de liberté pour chien sera évaluée. De nouvelles zones de liberté clôturées pour chiens là où c'est possible (gare de Calevoet, parc Brugmann etc.) et où elles manquent seront créées. Ces aires de liberté ainsi que leur R.O.I. seront évalués. En vue de prévenir tout accident, la commune soutiendra l'organisation de cours d'éducation canine. Le

respect des règles sera parallèlement strictement contrôlé pour éviter d'importuner les visiteurs ne possédant pas de chien.

Des campagnes de sensibilisation à l'alimentation végétale seront réitérées. La part de repas et-ou d'offres végétariennes et végétaliennes de qualité dans les appels à projets, marchés publics, événements, réunions et cantines de la commune sera augmentée. La possibilité de proposer quotidiennement des repas végétariens dans les écoles communales sera étudiée.

La meilleure mesure de soutien aux espèces sauvages est la protection de leurs habitats. La commune veillera à prévoir des dispositifs, aménagements, règlements... favorables aux déplacements et à la nidification de la faune.

Uccle communiquera davantage sur les localisations de colonies de moineaux et continuera à distribuer des nichoirs et faciliter leur installation pour les riverains et riveraines.

La collaboration entre la commune et le groupe Vespa Hunter 1180 sera améliorée en vue de limiter autant que possible la présence du frelon asiatique sur le territoire.

Solidarité internationale et affaires européennes : Uccle commune ouverte sur le monde

La commune s'engage à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens et citoyennes et notamment les plus jeunes sur les questions de solidarité internationale à travers des actions concrètes. La commune d'Uccle veillera à demeurer une commune hospitalière refusant tout repli sur soi, les amalgames et propos discriminatoires, tel que prévu par la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal. Uccle restera une commune du commerce équitable poursuivant l'objectif de sensibiliser les commerces, les écoles, les associations, l'administration, les mandataires locaux... à l'adoption de mesures en faveur du commerce équitable (et de l'agriculture durable). Le fond calamité pourra être utilisé lorsque de graves crises internationales surviennent, en solidarité vis-à-vis des populations locales. La coopération avec la commune de Kintambo sera poursuivie et de nouveaux partenariats pourraient être envisagés. Le soutien aux acteurs locaux de la solidarité internationale sera maintenu. Nous poursuivrons la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Aujourd'hui, plus que jamais notre identité européenne doit être promue et valorisée auprès de la population et notamment des plus jeunes... C'est pourquoi nous nous engageons à renforcer la dimension européenne : prix du/de la citoyen(ne) européen(ne), offre culturelle valorisant les nationalités européennes, inscription dans les réseaux de villes européennes, partenariats et collaborations au niveau européen, promotion des valeurs et de la citoyenneté européennes, etc.

Administration et gouvernance : une gestion transparente et participative

La qualité de la gestion communale repose sur le bien-être et l'excellence de son administration et sur des principes de transparence, de respect et d'équité, de neutralité et de participation citoyenne. À Uccle, les recrutements et promotions sont entièrement dépolitisés et fondés uniquement sur les compétences, garantissant une administration moderne, à l'écoute et performante au service des citoyens.

Uccle continuera à améliorer l'accessibilité des services communaux et travaillera une simplification administrative. Cela passera par une expansion des services en ligne pour faciliter les démarches administratives, ainsi que par des horaires adaptés aux besoins des citoyens tout en maintenant des services accessibles financièrement notamment pour des personnes aidées par le CPAS. Partout, les guichets physiques existants et un accueil téléphonique seront maintenus.

Quand elle existe, la prise de rendez-vous autrement que par internet sera élargie, la fracture numérique étant un frein avéré à l'accès aux aides sociales. Les Espaces publics numériques (Action sociale et Bibliothèques) seront pérennisés, notamment en raison de leur rôle majeur contre la fracture numérique, en y développant la programmation d'ateliers axés sur des publics spécifiques et visant à l'autonomisation numérique de leurs participants.

La neutralité des services publics sera préservée, en assurant une gestion impartiale et équitable pour tous les habitants dans le but d'être toujours orientés vers le service aux citoyens.

Nous sommes par ailleurs attentifs à assurer le respect de la diversité au sein de notre administration, notamment au travers de la mise en œuvre du Plan Diversité. La majorité veillera en particulier à une meilleure connaissance des 19 critères protégés au sein du personnel communal en facilitant le suivi et le respect par les agents communaux (et CPAS), en particulier dans des postes à responsabilité, de formations relatives aux discriminations (management inclusif et recrutement neutre), à l'égalité des chances et aux droits des étrangers afin, d'une part, de garantir le bien-être au travail et l'égalité des chances pour le personnel communal et, d'autre part, de garantir un accueil bienveillant ainsi qu'un traitement et des informations au public qui soient adéquats et pertinents.

La commune poursuivra la mise en œuvre de la charte CEASE (Charte des employeurs et employeuses engagé(e)s dans la lutte contre les violences conjugales).

La transformation des bâtiments communaux se poursuivra pour en faire des modèles de fonctionnalité, de performance énergétique et d'accessibilité universelle, notamment pour les personnes en situation de handicap. A cette fin, les démarches pour faire labelliser "Kids friendly" le Centre administratif communal seront entamées.

Consciente de son rôle d'exemplarité, la commune poursuivra la "verdurisation" de sa flotte de véhicules et veillera à encourager, notamment via son Plan de déplacement d'entreprise, les déplacements domicile-travail des agents autrement qu'en voiture.

Enfin, l'accueil des citoyens et les conditions de travail de nos policiers nécessitent l'entame d'un projet portant sur un nouveau commissariat, plus moderne, moins énergivore, à l'accueil assurant la discrétion des plaignants (important pour les victimes de certaines violences comme les agressions sexuelles) et plus accessible aux Ucclois, à l'instar de notre centre administratif.

Participation citoyenne : une démocratie locale participative

La participation citoyenne demeurera au centre des politiques menées, en veillant à la plus grande transversalité.

Le dialogue avec les conseils consultatifs, comme ceux dédiés aux aînés, à la jeunesse, ou à la solidarité, restera une priorité. Pour permettre un dialogue et une réelle prise en compte des préoccupations des jeunes ucclois, un conseil consultatif de la jeunesse sera mis en place. La majorité renforcera les Conseils consultatifs existants en veillant à un meilleur suivi par le Collège et le Conseil des propositions formulées.

La Commune veillera à impliquer davantage l'ensemble des habitants avec une attention particulière pour les publics plus éloignés de la participation citoyenne.

L'enveloppe dédiée aux budgets participatifs, organisés tous les deux ou trois ans, sera progressivement augmentée. Il sera adapté pour un plus grand impact et une plus grande participation. Le subside « Coup de pouce projet citoyen », lancé en 2019, sera pérennisé et simplifié. Le subside de fonctionnement pour les comités de quartier sera également pérennisé.

Des rencontres citoyennes de quartier seront organisées à deux reprises pendant la mandature.

Les visites de l'administration seront organisées annuellement. Des visites destinées spécifiquement aux moins de 18 ans seront organisées.

La concertation le plus en amont possible sur les grands projets publics sera poursuivie. Plusieurs outils innovants pourraient être mobilisés.

Une boîte à idées numérique sera créée afin d'offrir un espace où chacun pourra partager ses réflexions et proposer des initiatives. Accessible à tous, cet outil favorisera une communication fluide entre les habitants et habitantes et les autorités communales, permettant de recueillir des suggestions concrètes pour améliorer le cadre de vie.

La commune jouera son rôle pour améliorer la compréhension et la communication relative aux enquêtes publiques, en particulier pour les projets d'ampleur. La commune encouragera les promoteurs de projets d'ampleur à organiser des séances d'information publique. L'information sur ces enquêtes publiques sera relayée de manière plus large via tous les canaux de communication à disposition de la commune.